



Paris, le 20 août 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **L'UNAF demande solennellement au Président de la République et au gouvernement de maintenir l'interdiction des produits phytosanitaires à base de néonicotinoïdes**

Face à la pression du lobby des producteurs de betterave et des firmes phytosanitaires afin de ré-autoriser les produits phytosanitaires à base de néonicotinoïdes, **l'UNAF a adressé** dès le 5 août **un courrier au Premier Ministre, au Ministre de l'agriculture et au Ministre de l'écologie afin de ne pas déroger à leur interdiction\***. Il existe, en effet, comme l'a indiqué l'Anses, des alternatives à l'utilisation des pesticides néonicotinoïdes pour lutter contre la jaunisse des betteraves moins dangereuses pour l'environnement, la biodiversité, les abeilles et les pollinisateurs en général.

Depuis près de 25 ans, l'Union Nationale de l'Apiculture Française se bat notamment sur le plan juridique pour faire interdire les néonicotinoïdes. Aujourd'hui, elle ne compte pas baisser les bras après l'annonce du gouvernement de modifier la loi concernant l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes en enrobage de semences sur la culture des betteraves. L'UNAF considère cette décision scandaleuse et dangereuse pour la survie des abeilles, des pollinisateurs et au-delà pour la biodiversité. Cette décision ministérielle représenterait un recul inacceptable. En 2016, la France a interdit par la loi l'usage de ces insecticides reconnus scientifiquement dangereux pour l'environnement et notamment pour les pollinisateurs. Ces dérogations seraient catastrophiques pour la filière apicole et pour l'ensemble des insectes pollinisateurs déjà fortement fragilisé en France.

Le gouvernement, par la voix de la ministre de l'Écologie ainsi que de la présidente de la FNSEA, se veut rassurant en expliquant que la culture de la betterave étant récoltée avant floraison, cette dernière n'attirerait pas les pollinisateurs et qu'en conséquence, cet usage des néonicotinoïdes serait non toxique pour les abeilles. C'est une contre vérité. Compte tenu de la durée de vie de la molécule dans le sol, les plantes se trouvant à proximité des cultures traitées ou poussant les années suivantes sont toxiques, comme le pollen ramené dans les ruches. Leur utilisation a de lourdes conséquences pour les abeilles, sur leur système nerveux, leur sens de l'orientation, leur capacité de reproduction... **Or, 75% de nos cultures dépendent directement de l'activité des abeilles.** Il y a urgence à mettre en place des politiques publiques efficaces de sauvegarde des pollinisateurs. **« Ainsi, nous ne pouvons accepter un tel retour en arrière aujourd'hui. La situation de nos abeilles est déjà critique. C'est pourquoi, l'UNAF demande de ne pas réautoriser, même de manière dérogatoire, l'utilisation de pesticides à base de néonicotinoïdes »** Gilles Lanio, président de l'Union nationale des apiculteurs français.

\*<https://www.unaf-apiculture.info/actualites/l-unaf-demande-aux-ministres-le-maintien-de-l-interdiction-des-produits.html>



CONTACT PRESSE • Laurence Durand  
06 47 53 36 05 • 04 99 61 29 90  
Laurence.durand@unaf-apiculture.info

UNAF 5 Bis, Rue Faÿs 94160 Saint-Mandé • Tel. 01 41 79 74 40 • Fax : 01 41 79 74 41 • [www.unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info)